

**Délibération fixant le calendrier des candidatures en masters  
et diplôme d'établissement COBD et le calendrier universitaire 2018-2019**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 20 et 21 ;

**Sur** proposition du directeur et du directeur des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2018 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité, les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master ci-après :**

**1. Calendrier des candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD**

- **pour les étudiants étrangers résidant à l'étranger** : saisie des candidatures et dépôt des dossiers du 19 mars au 18 avril 2018.

Réponse de la commission au plus tard le 4 mai 2018.

- **pour les étudiants résidant en France** : saisie des candidatures et dépôt des dossiers du 23 avril au 13 juin 2018.

Réponse de la commission au plus tard le 22 juin 2018.

**2. Calendrier universitaire 2018 – 2019**

La rentrée universitaire est fixée au mercredi 12 septembre 2018.

La fin de l'année universitaire 2018 – 2019 est fixée au vendredi 27 septembre 2019.

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Lyon, le 12 mars 2018**

Le président du Conseil d'Administration



**M. Marc Olivier BARUCH**

Le directeur



**M. Yves ALIX**